



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mars 2025

Malus sur les véhicules d'occasion : Ne laissons pas les Français les plus précaires sur le bord de la route !

Directeur Général de Point S et auteur du livre « Laissez-nous rouler, sans stress », Christophe Rollet dénonce le récent élargissement du malus automobile aux véhicules d'occasion.

On savait déjà que le gouvernement avait la main lourde avec un malus dont le seuil de déclenchement intervient à partir de 113 g/km (frappant ainsi de nombreux modèles populaires comme la Peugeot 208, la Citroën C3 ou encore la Dacia Sandero) ; un montant maximal de 70.000€ pour les modèles de plus de 192 g/km (SUV, voitures de sport) ; et par-dessus le marché une taxe au poids désormais moins favorable aux véhicules hybrides. Jusqu'à présent, ces mesures concernaient l'achat de véhicules neufs.

Ce qui change, c'est que la loi de finances pour 2025 – adoptée à l'Assemblée avec l'article 49.3 - prévoit de soumettre rétroactivement toutes les voitures d'occasion au malus CO2 et à la taxe au poids. Et ça change tout. Jusqu'alors, seules les voitures d'occasion achetées à l'étranger étaient soumises au malus CO2 et à la taxe au poids à l'occasion de leur immatriculation en France. La nouveauté, c'est que la loi va élargir l'application du malus. Toutes les automobiles d'occasion immatriculées depuis le 1er janvier 2015 (lorsqu'elles n'ont pas été soumises à malus lors de leur première immatriculation) seront concernées, et ce à partir du 1er janvier 2026. À ce jour, plus de 53 % des véhicules sont frappés par le malus. Selon l'étude du cabinet Dataneo, cette part passera à 66 % en 2025, 72 % en 2026 et 77 % en 2027.

Concrètement, l'année prochaine, les voitures d'occasion seront taxées à leur tour, et sur la base du nouveau barème du malus (encore plus dur, avec un déclenchement abaissé à 107 g/km de CO2 et une taxe au poids dès 1.500kg y compris pour certains véhicules électriques). **Je ne suis pas sûr que les automobilistes français qui s'interrogent déjà sur la motorisation de leur prochaine voiture, ne soient pas encore un peu plus perdus avec ce nouveau malus.**

C'est un coup dur pour beaucoup, même si le législateur a prévu un abattement en fonction de l'ancienneté. Une fois encore, ce sont les plus précaires qui seront les plus concernés et pénalisés.

Je souligne et avertis une nouvelle fois sur ce nouveau matraquage fiscal. Le véhicule d'occasion est une valeur refuge pour un très grand nombre de ménages qui n'ont pas les moyens de s'acheter un véhicule neuf, aux dernières normes, voire 100% électrique. C'est aussi parfois leur seule façon de pouvoir se déplacer, en l'absence de transports en commun efficaces, ou de vélos qui ne peuvent pas remplacer la voiture à partir d'une certaine distance. Alors que bien entretenu (mécanique, huiles, pneus, etc.), un véhicule ne pollue pas plus, et n'entraîne pas non plus de tension sur les métaux rares et les matières premières. Ne devrait-on pas privilégier l'usure maximale de tout ce que nous utilisons, pour en limiter l'impact environnemental, toujours plus élevé quand il faut produire du neuf ?

L'Etat, qui essore déjà l'automobiliste à tous les niveaux, semble de nouveau décidé à frapper au portefeuille, bien que déjà taxé sur nombre de sujets. Il oppose du coup, une fois de plus, logique environnementale et pouvoir d'achat, ce qui ne fera finalement que des perdants. Il serait mieux inspiré de réaliser des économies sur les dépenses non essentielles, au lieu de taxer ceux dont la voiture est aussi un outil indispensable à leur vie sociale comme professionnelle. Nous sommes ici aussi en train de toucher à la liberté de circuler. La volonté serait-elle d'imposer la voiture électrique quoi qu'il en coûte ? Et cela, alors que le marché des véhicules d'occasion est porteur en France, et fait vivre de nombreuses entreprises ainsi que de nombreux salariés ?

Enfin, le risque de « ras-le-bol » augmente et s'additionne à d'autres tensions actuelles. Il pourrait, à court terme, entraîner de nouveaux mouvements sociaux, comme celui des gilets jaunes déclenchés, on s'en souvient, par les prix du carburant qui pénalisaient les Français dans leurs déplacements quotidiens.



Christophe Rollet, Directeur Général de Point S

A 60 ans, Christophe Rollet est Directeur général de Point S Group, spécialiste mondial des mobilités. Il est également Vice-président et trésorier du Syndicat des professionnels du pneu.

A propos de Point S :

- Point S fête ses 54 ans en 2025
- 665 points de vente en France
- 6568 points de vente dans 51 pays dans le Monde
- www.points.fr